

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 106 (1988)
Heft: 21

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bücher

Kalksandstein-Information

«KS-INFO» 1/88, das Informationsheft der Schweizerischen Kalksandstein-Fabrikanten

Antworten zu zeitgemässen, ästhetisch und bautechnisch überzeugenden Lösungen rund um das Kalksandsteinmauerwerk finden interessierte Planer, Architekten und Bauherren im soeben erschienenen «KS-INFO».

Neben Wissenswertem über die umweltbewusste Produktion von KS berichten *Ralph Sagelsdorff* und *Thomas Frank* (EMPA) über das Wärmespeichervermögen von Gebäuden. Weitere Fachartikel sind dem wirtschaftlichen Wohnungsbau, dem Schallschutz von Innen- und Außenwänden und dem Primärenergieeinsatz in der Praxis gewidmet. Neben vielen Bauten wird über die Sonnen-Wohnhäuser in Wald ZH, die Neubauten des Waffenplatzes Frauenfeld und die Frage nach dem Warum von Sichtmauerwerk informiert.

Das aktuelle Heft «KS-INFO» 1/88 kann bei der *KS-Informationsstelle, 8340 Hinwil, Tel. 01/937 53 53*, bei der AG Hunziker, Zürich, der Hard AG, Volketswil, oder bei der FBB Hinwil gratis bestellt werden.

Umgang mit Holzschutzmitteln und Gebinden

Eine neue Richtlinie von Empa und Lignum unter dem Titel «Umgang mit Holzschutzmitteln und Gebinden» enthält kurz und übersichtlich die wichtigsten Vorschriften und Empfehlungen. Es handelt sich dabei um die korrekte Anwendung von Holzschutzmitteln sowie um Einschränkungen oder Anwendungsverbote. Aber auch der Schutz des Anwenders, des behandelten Objektes, von Drittpersonen sowie von Lebensmitteln und Tierfutter gehören dazu. In der Richtlinie sind zudem Hinweise über das Lagern von Schutzmitteln und zum Entsorgen von Resten und Gebinden enthalten. Ein aktuelles Verzeichnis der Auskunftsstellen und Literaturhinweise ergänzen das Papier. Die Informationen richten sich in erster Linie an Fachleute, die gewerblich Holzschutzmittel anwenden.

Die neue Richtlinie kann bei folgenden Adressen bezogen werden: Lignum, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für das Holz, Falkenstrasse 26, 8008 Zürich; Empa, Eidg. Materialprüfungs- und Versuchsanstalt, Abteilung Biologie, Unterstrasse 11, 9001 St. Gallen

Bisher sind folgende Empa/Lignum-Richtlinien erschienen: «Holzschutz im Bauwesen», «Holzzerstörende Insekten und ihre Bekämpfung», «Der Echte Hausschwamm und seine Bekämpfung», «Umgang mit Holzschutzmitteln und Gebinden».

Standardisierter Wärmeschutz von erdberührten Gebäudeflächen

basierend auf Empfehlungen der Baudirektion des Kantons Zürich zu § 18 Besondere Bauverordnung I (BBV I)

Am 1. Juli 1986 wurden im Kanton Zürich neue Wärmedämmvorschriften für beheizte Gebäude rechtskräftig, wobei diese für die

übrigen Schweizer Kantone erfahrungsgemäss wegleitend sein dürften. Die Verschärfung der k-Wert-Bestimmungen ist namentlich bei Wänden und Böden gegen Erdreich eklatant; sie hat in den meisten Fällen den Einbau sogenannter separater Wärmedämmenschichten zur Folge. Erdberührte, das heisst aussenseitig der Gebäudehülle angeordnete Dämmenschichten weisen dabei gegenüber raumseitiger, sogenannter Innendämmung hinsichtlich Erstellungskosten, Raumgewinn, Bauphysik/Wohnhygiene sowie in Bezug auf künftige Mobilität und Disponibilität in den Untergeschossen markante Vorteile auf.

Nach normengemässer Auslegung kommen als erdseitig verlegte Dämmstoffe derzeit nur bitumenbeschichtete Schaumglasplatten oder extrudierte Polystyrol-Hartschaumplatten mit beidseitiger Schäumhaut in Frage.

Die neue Dokumentation setzt sich zum Ziel, die beiden möglichen Systemlösungen hinsichtlich ihrer konstruktiven, bauphysikalischen und baustatischen Gesichtspunkte möglichst objektiv zu vergleichen und zu bewerten. Für den Anwendungsfall «bitumenbeschichtete Schaumglasplatten in Trockenbauweise» werden verschiedene Standardlösungen

mit und ohne Bodenheizung vorgestellt und besprochen.

Im Gegensatz zur üblichen Arbeitsteilung wird die Wärmedämmung bei Verlegung gegen das Erdreich nicht vom Spezialisten eingebaut, sondern ist hier integrierender Teil und Marktsegment der Baumeisterarbeiten; allein aus diesem Grunde sind die vorgestellten Lösungsmöglichkeiten für den Rohbauunternehmer von Interesse.

Speziell an die Adresse des Planers richten sich die Ausführungen zum Thema «Bemessung Wärmeschutz» sowie die besonderen «Hinweise zur Fundamentbemessung» je nach Dämmstoffart.

Resultierend aus dem Verhalten unter Dauerdruck-Beanspruchung der normengemäss zugelassenen Dämmstoffarten ergeben sich, je nach Art und Lagerung der Rohbaukonstruktion, erhebliche Konsequenzen für deren statische Bemessung. Im Sinne von «Denkanstoßen» wird in der Dokumentation auf diesbezügliche Zusammenhänge hingewiesen und der Versuch unternommen, die «statischen Konsequenzen» je nach verwendetem Dämmstoff zu quantifizieren.

Die Unterlagen sind erhältlich beim Herausgeber gegen eine Schutzgebühr von Fr. 5.-. Ingenieurbüro Weder + Bangerter AG, Waffenplatzstr. 63, 8002 Zürich.

Wettbewerbe

Commune de Montreux: Hôtel de Ville

La Commune de Montreux organise un concours de projets (art. 6 du règlement SIA 152) dont le but est de grouper en un même lieu:

- les sièges du conseil exécutif (Municipalité) et du conseil législatif (Conseil communal),
- les locaux de l'administration communale actuellement dispersés en ville ainsi que
- certains équipements publics.

Le concours est ouvert aux architecte; reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1er janvier 1988, aux architectes originaires du canton de Vaud établis à la même date hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois selon l'article 1er de la loi sur la profession d'architecte et aux architectes domiciliés ou établis à la même date dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais.

Le jury dispose d'un montant de 100 000 Fr. pour 7 à 9 prix. Une somme de 20 000 Fr. est à disposition du jury pour l'éventuel achat de projets. La composition du jury est la suivante: président: M. Bevilacqua, architecte J. J. Cevey, syndic; J. P. Dresco, architecte; J. Dumas, architecte; F. Jaccard, municipal; M. Monney, municipal; E. Reymond, directeur; L. Snozzi, architecte; R. Vittone, architecte. Suppléants: Mme M. Bornet, municipale; R. Grandchamp, municipal; J. P. Lavizzari, architecte. Experts: M. Blanc, secrétaire municipal; M. A. Bossard, chef de service; P. Joly, chef de service; J. D. Urech, urbaniste; D. Willi, représentant de la paroisse.

L'inscription est à faire par écrit à l'adresse suivante: Concours d'architecture, Hôtel de Ville, poste de police de Montreux, Villa Mounsey, rue du Marché 8, 1820 Montreux. Lors de l'inscription, les concurrents feront un dépôt de 300 Fr. sur le compte de chèque postal Commune de Montreux, n° 18-465-1, Vevey. La photocopie du récépissé sera jointe à la lettre d'inscription. Les concurrents peuvent prendre connaissance du programme et du règlement à ladite adresse. La remise des projets est fixée au 12 septembre 1988 à 18 heures.

Mehrzweckhalle mit Aussensportanlagen in Valendas GR

Die Gemeinde Valendas GR veranstaltete einen Projektwettbewerb unter acht eingeladenen Architekten für eine Turn- und Mehrzweckhalle mit Aussensportanlagen in Valendas GR. Ergebnis:

1. Preis (3800 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): U. Zinsli, Chur; Mitarbeiter: K. Erhard

2. Preis (2700 Fr.): A.+M. Architekten, Jakob Montalda, Urs Meyer, Zürich; Zweigbüro J. Montalda, Ilanz

3. Preis (2200 Fr.): Rudolf Fontana, Domat/Ems; Mitarbeiter: Leo Bieler, Paul Camenzisch, Placi Rageth, Reto Zindel

Ankauf: (1700 Fr.): Hans Rohr, Chur

Fachpreisrichter waren E. Bandi, Chur, Max Ziegler, Zürich, R. Leu, Feldmeilen. Jeder Teilnehmer erhielt eine feste Entschädigung von 1200 Fr. Die Projekte sind bis zum 20. Mai im Konsumhaus Valendas ausgestellt. Öffnungszeiten: an Werktagen von 10 bis 21 Uhr.

Concours: Nouvel hôpital de Montreux VD

Le concours de projets était organisé par l'Association de l'hôpital de Montreux. Il était ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis sur le territoire du Canton de Vaud avant le 1er janvier 1987, aux architectes originaires du Canton de Vaud établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois selon l'article 1er de la Loi sur la profession d'architecte, ainsi qu'aux architectes établis hors du canton suivants: ARB Arbeitsgruppe K. Aellen, F. Bissiger, P. et T. Keller, architectes, Berne; M.-C. Bétrix et E. Consolascio, architectes, Zurich; L. Snozzi, architecte, Locarno.

Cinquante-six projets ont été enregistrés. Trente-quatre projets ont été rendus dans les délais.

1er prix (22 000 Fr. avec mandat de poursuivre les études): Luigi Snozzi et Bruno Jenni, Locarno; collaborateurs: Gustavo Groisman, Maurizio Vicedomini, Giuliano Mazzi, Claudio Buetti

2e prix (16 000 Fr.): Peter Staub, Lausanne

3e prix (15 000 Fr.): Hans Schaffner & Cie SA et Fritz Schlup - Architram SA, François Vuillomenet, Renens; collaborateurs: Jean-Daniel Beuchat, Vicky Xyla

4e prix (12 000 Fr.): Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne; collaborateurs: Olivier Aubaret, Florence Alder, Dominique Bettens, Christoph Birraux, Antoine Meier

5e prix (11 000 Fr.): Suter + Suter SA, Lausanne; collaborateurs: René Braune, André Reda

6e prix (10 000 Fr.): Marie-Claude Bétrix et Eraldo Consolascio, Zurich; collaborateurs: Willy Voney, André Kundig, Rolf Schutheiss

7e prix (9000 Fr.): P. Mestelan et B. Gachet, Lausanne; collaborateurs: N. Baghdadi, de Kalbermatten, P. Gossin, F. Bianchetti, G. Meylan, C. Jan, C. Jeker

8e projet (5000 Fr.): Jansjoerg Zentner, bureau Bévilacqua, Urech, Zentner, Lausanne; collaborateurs: A. Rossier-Lathion, T. Kund, E. Soutter

Achat (3000 Fr.): Luca Merlini, Pully

Jury: Eric Musy, président, architecte Lausanne; Andrea Roost, architecte, Berne; Daniel Senn, architecte, Service de la santé publique et de la planification sanitaire, Lausanne; Livio Vacchini, architecte, Locarno; Patrick Vogel, architecte, Lausanne; Jean-

Pierre Muller, directeur, Hôpital de Montreux; René Cavin, médecin-chef, Hôpital de Montreux, François Jaccard, municipal, commune de Montreux, Robert Rochat, président du Conseil d'administration, Hôpital de Montreux

Extrait du règlement

Le programme de construction objet du concours comprend la construction du Nouvel hôpital de Montreux, d'une capacité de 120 lits, financé pour l'essentiel par l'Etat de Vaud, et auquel s'ajoutent trois ouvrages annexes finançés de façon distincte, à savoir

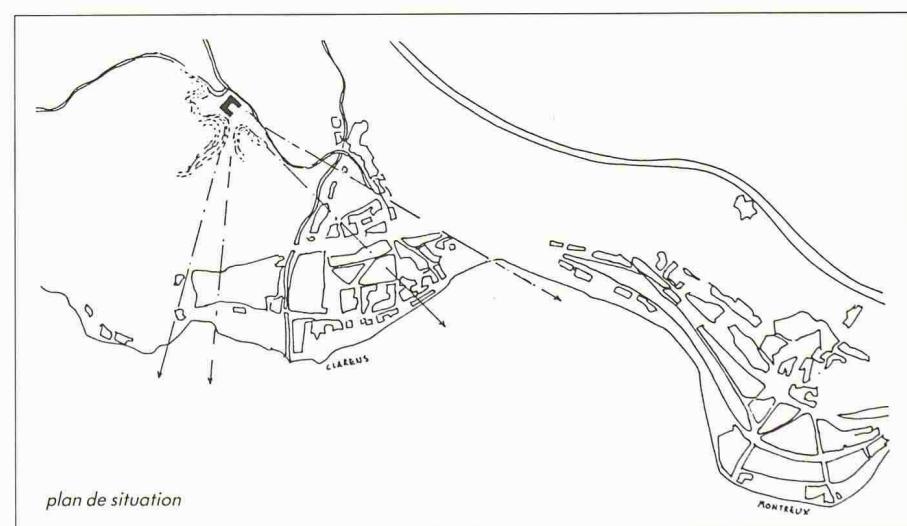
- a) construction d'un double Centre opératoire protégé (COP) de $2 \times 250 = 500$ places assurant la desserte de la zone sanitaire 3 Vevey-Montreux
- b) construction d'un abri public de 600 places

Idées directrices et approches architecturales possibles

Les objectifs principaux suivants doivent guider la recherche de solutions:

- rationalisation de l'exploitation par la recherche des meilleures dispositions sur le plan de l'organisation et du regroupement des locaux
- création d'un environnement sécurisant et favorable au bien-être des patients; affirmation du caractère public, ouvert, de l'institution; structures d'accueil adéquates, atténuant l'omniprésence des moyens médico-techniques
- création de locaux fonctionnels et agréables pour le personnel
- mise en valeur et structuration du site par la création d'un ensemble architectural cohérent

D'une façon générale, une grande liberté de conception est laissée aux concurrents; en particulier, aucune limite n'est fixée pour ce qui concerne le nombre de niveaux à mettre en œuvre. On relèvera cependant que le fonctionnement de l'hôpital en soins généraux aigus implique un concept de construction compacte, la dispersion étant un facteur



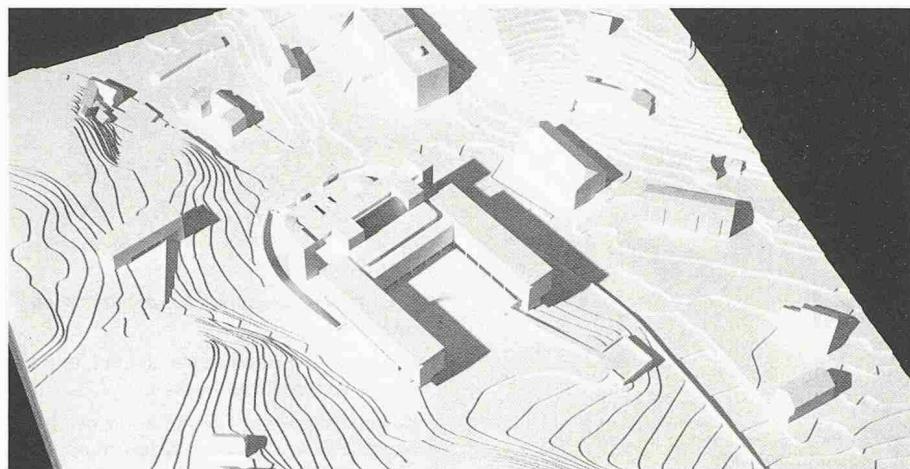
- c) construction de logements pour le personnel de l'Hôpital et de locaux pour la paroisse de Clarens-Chailly-Brent.

Une certaine liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne la conception de la relation entre ces 3 ouvrages. Les contraintes propres à chacun des programmes sont toutefois impératives; de même, la relation entre le nouvel hôpital et le double COP doit être directe, en ce sens qu'une partie importante du double COP sera utilisée en temps de paix pour les besoins de l'hôpital, comme le précise l'annexe. Ce qui précède suppose la juxtaposition ou la superposition des deux ouvrages considérés.

de coût d'investissement et d'exploitation supplémentaire.

Extrait du programme des locaux

Infrastructure (circulations, installations techniques, etc., administration, économie domestique, magasin central, services techniques) 6700 m²; *services médico-techniques* (salles d'opérations, radiologie, laboratoire, physiothérapie, autres diagnostiques) 2100 m²; *hospitalisation* (pensionnaires, médecine interne, chirurgie, gynécologie-obstétrique, pédiatrie) 3760 m²; *services ambulatoires* (polyclinique-urgences) 260 m²; *logements du personnel* 2100 m².

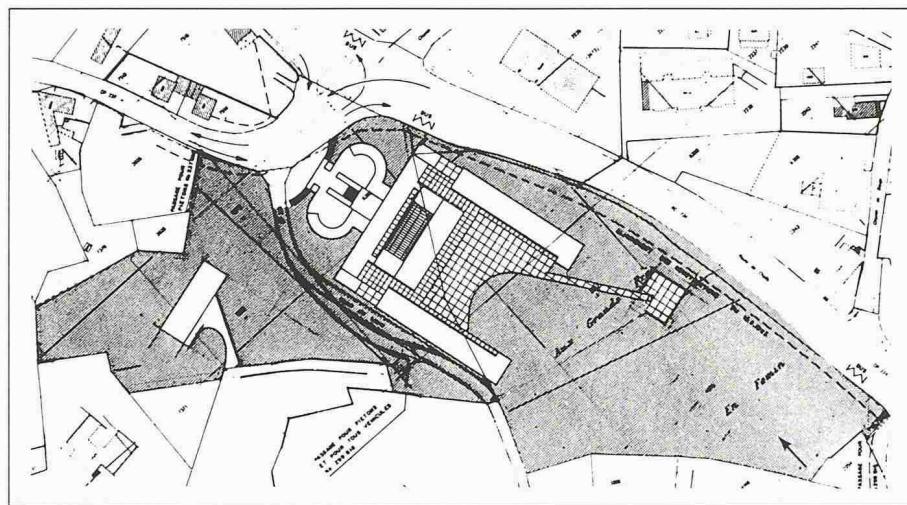


1er prix (22 000 Fr. avec mandat de poursuivre les études): Luigi Snozzi et Bruno Jenni, Locarno; collaborateurs: Gustavo Groisman, Maurizio Vicedomini, Giuliano Mazzi, Claudio Buetti

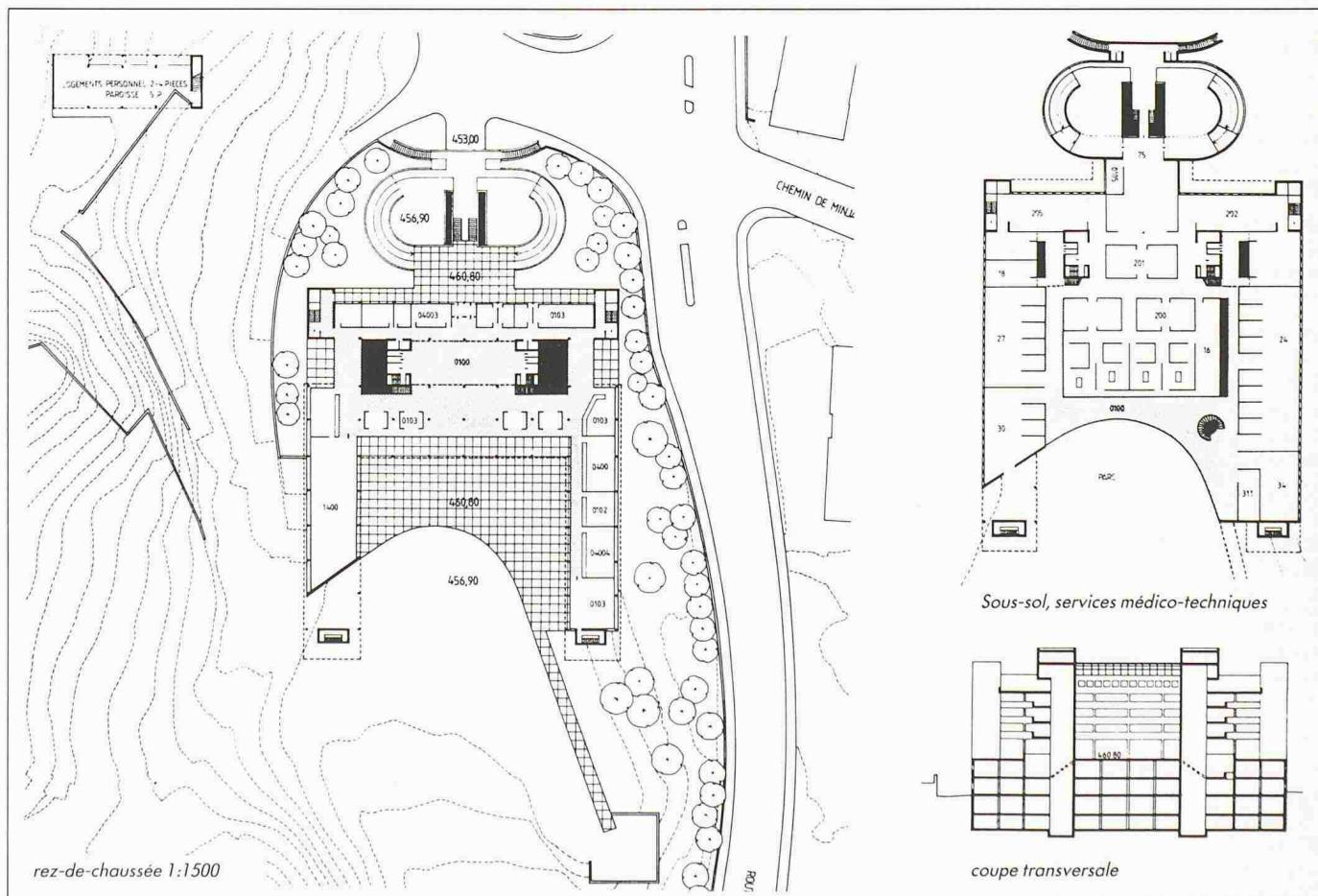
Extrait du rapport du jury

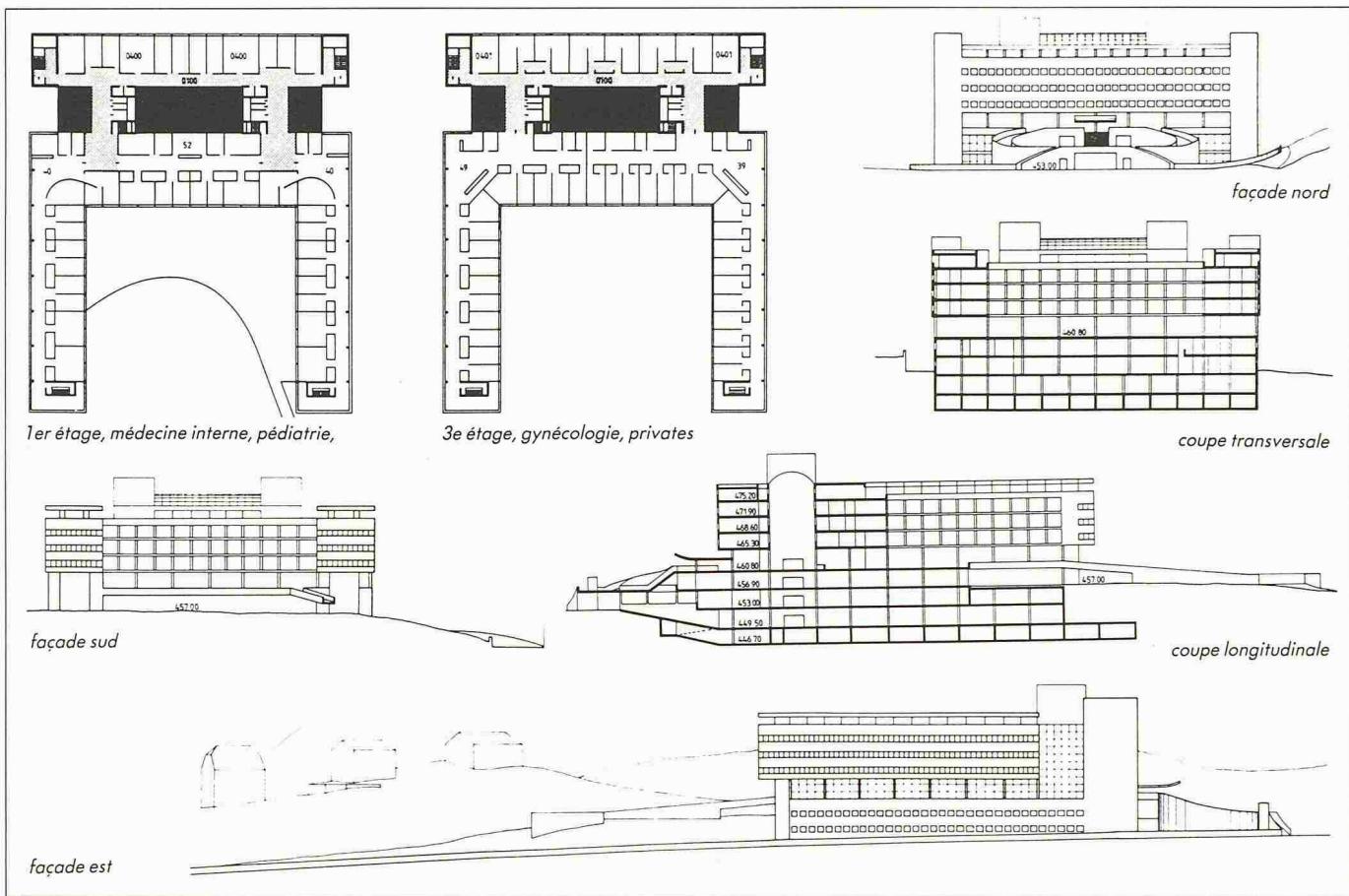
En implantant un bâtiment très compact en forme de fer à cheval au haut du terrain, les auteurs de cette proposition orientent naturellement l'ensemble de l'hôpital vers le bas du vallon et le lac, permettant de conserver intacte, à l'avant, une grande partie de la parcelle. L'image générale, volontaire, est celle d'un bâtiment public dominant un parc arborisé de promenade et de détente visuelle, à l'abri de la circulation automobile. En effet, tous les accès de l'hôpital se concentrent à l'arrière de l'édifice sous la forme d'une construction complexe de rampes, escaliers et ascenseurs. A ce propos, le jury émet des doutes quant à l'opportunité d'un aussi démonstratif déploiement de moyens. Il est évident que la sauvegarde du parc est à l'origine des nombreux niveaux composant le bâtiment.

Aux étages, disposées sur trois niveaux, les chambres sont toutes orientées sur la grande cour, ce qui confère à l'hôpital, tout en le ménageant du bruit de la route cantonale, un caractère de convivialité. L'expression des volumes et façades concourent à la fois à la lecture globale d'un hôpital et de ses diverses activités. Ce projet augure d'intéressantes perspectives de vie et de travail tant pour les patients que pour le personnel hospitalier.



maquette, plan de situation 1:3000



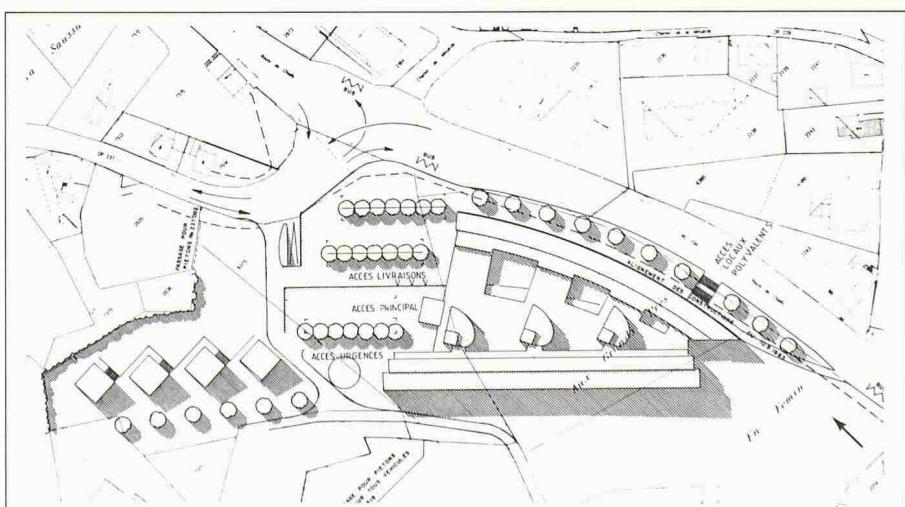


2e prix (16 000 Fr.): **Peter Staub**, Lausanne

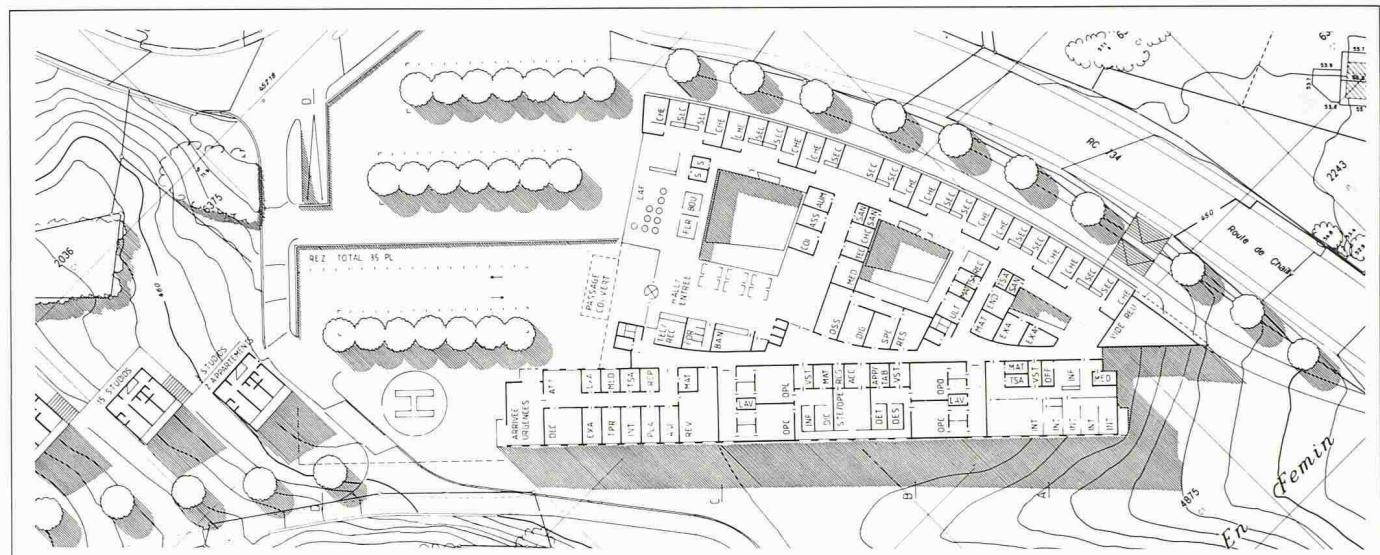
Extrait du rapport du jury

En occupant, depuis le sud, une grande partie de la parcelle, ce projet présente une volumétrie générale se référant à la typologie d'un îlot urbain. Il tente de restructurer le site en reconnaissant à la fois la colline et la route, orientant l'hôpital sur les versants du vallon. Par ailleurs, il ménage subtilement des vues ponctuelles vers le lac depuis les séjours «avancés» du secteur de l'hospitalisation. Le jury a été sensible à la préoccupation des concurrents quant au traitement spatial du bâtiment des lits. En effet, malgré la longueur très importante des circulations, les auteurs ont su créer avec bonheur, grâce aux césures des séjours, des sous-espaces intimes laissant augurer d'agréables perspectives de détente, de visites et de travail. Au rez-de-chaussée cependant, le secteur médico-technique est jugé trop «dispersé».

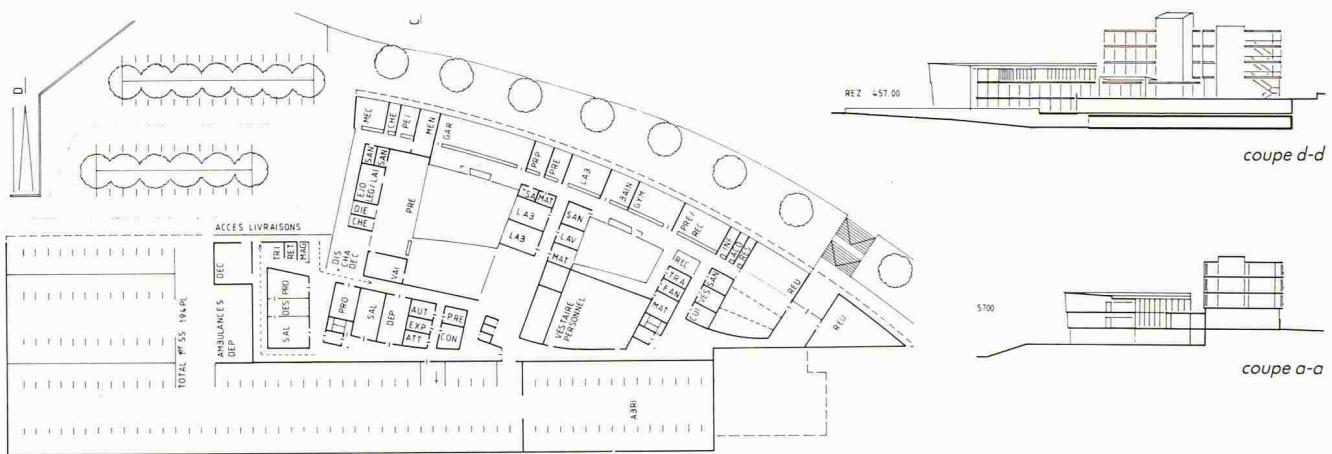
Le jury a apprécié la bonne disposition des cabinets de consultations en liaison directe avec l'entrée principale et a relevé cependant que l'orientation de tout le secteur administratif sur la route cantonale créerait une gêne certaine. La volumétrie est claire et la composition de l'ensemble est le preuve d'une grande sensibilité de ses auteurs.



maquette, plan de situation 1:3000



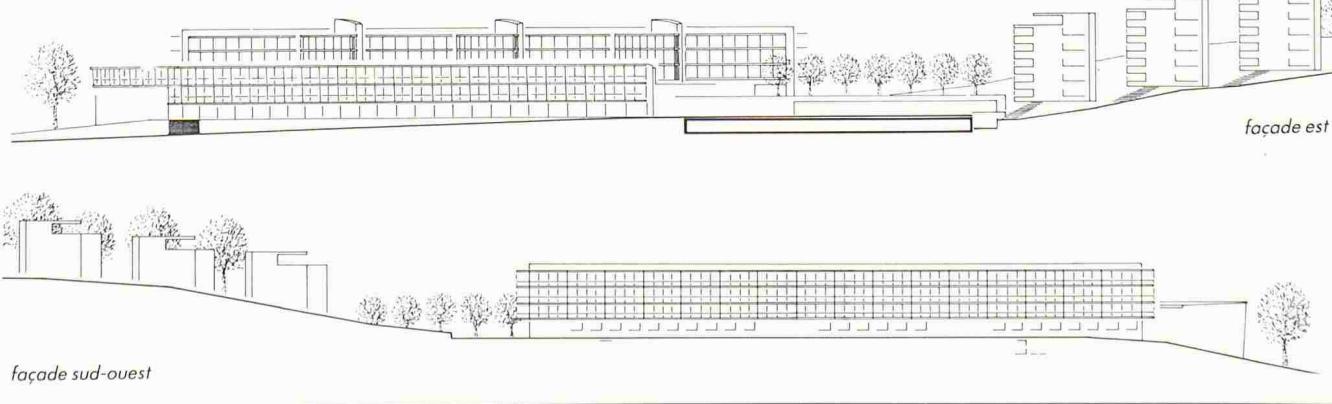
rez-de-chaussée 1:1500



sous-sol



1er étage



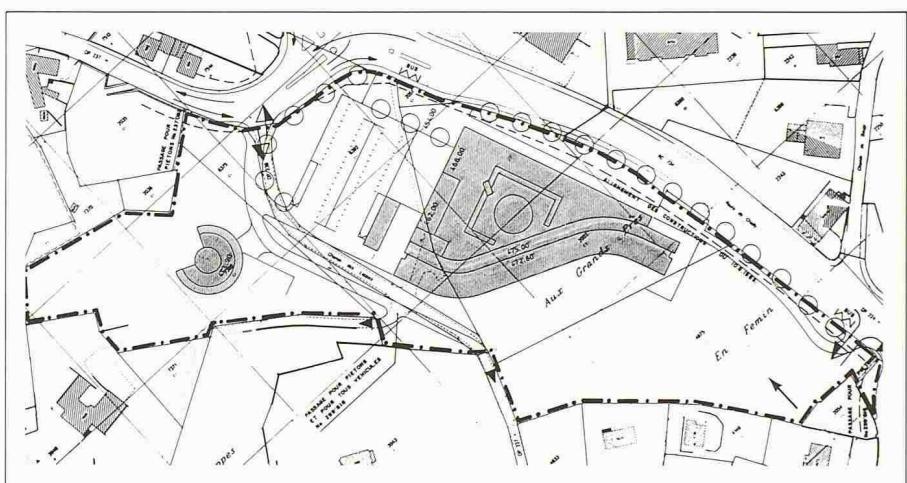
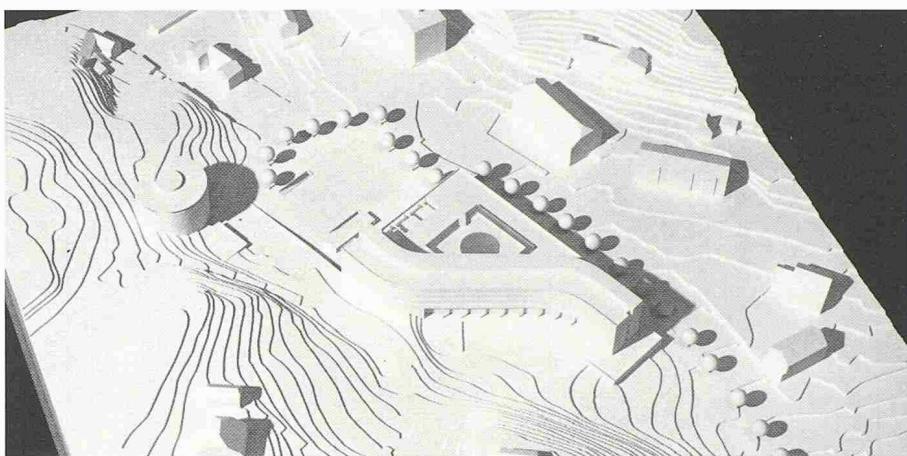
façade sud-ouest

3e prix (15 000 Fr.): Hans Schaffner & Cie SA et Fritz Schlup - Architram SA, François Vuillomenet, Renens; collaborateurs: Jean-Daniel Beuchat, Vicky Xyla

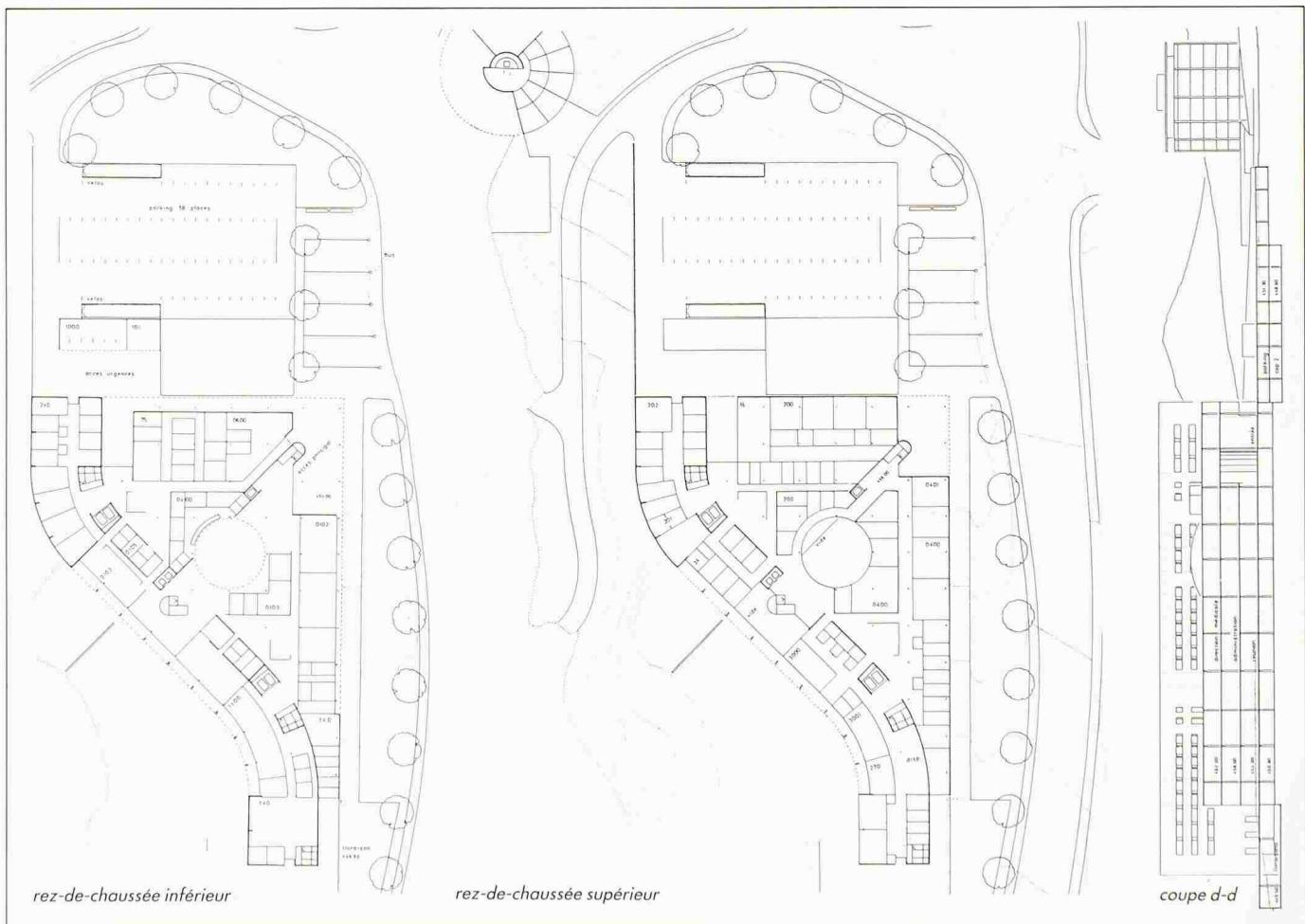
Extrait du rapport du jury

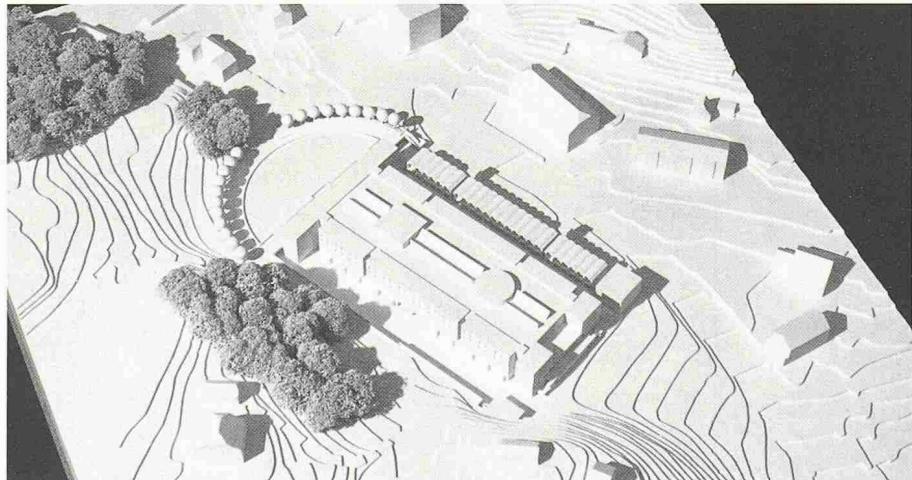
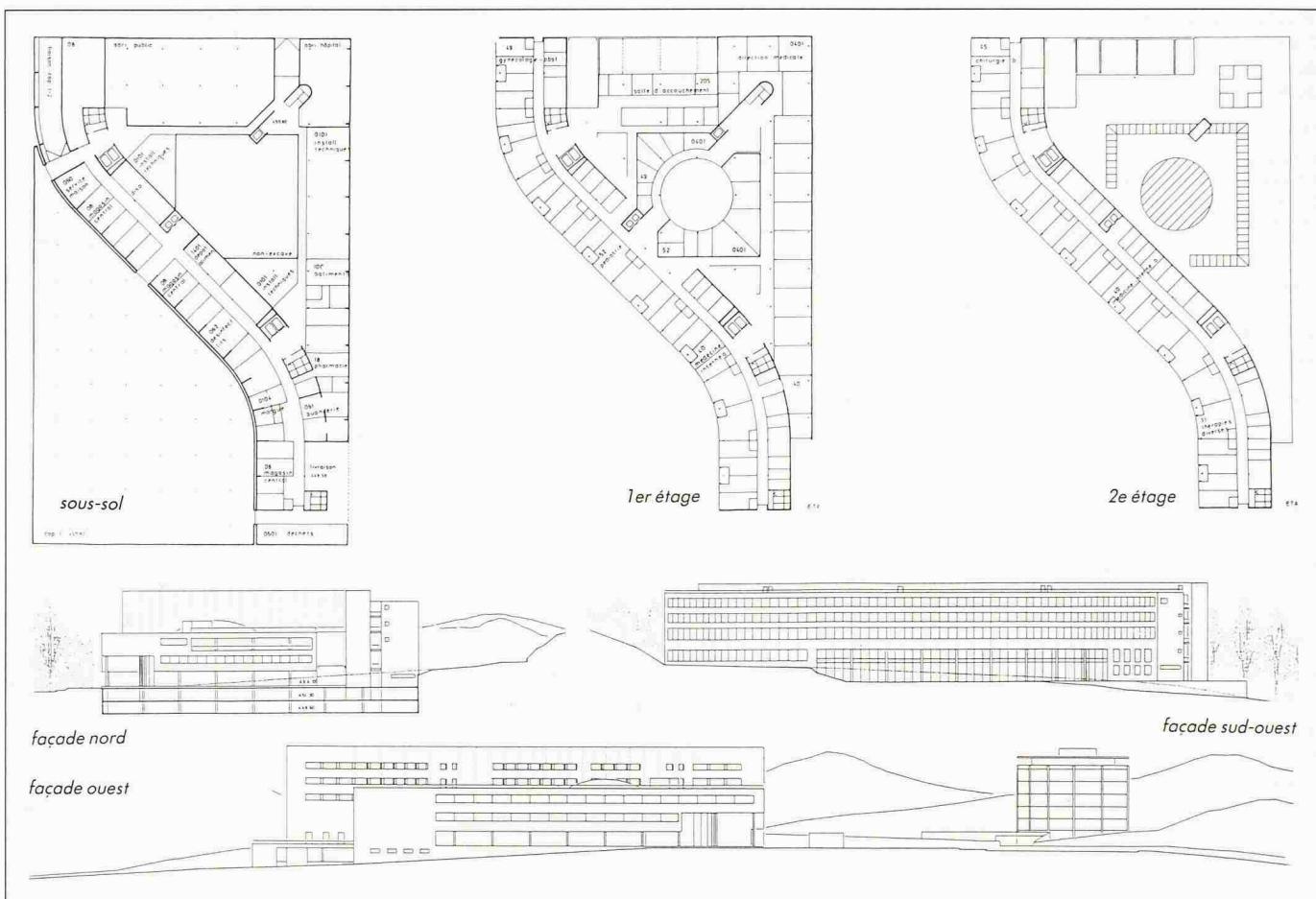
L'implantation de l'hôpital se fait au centre de la parcelle; les chambres des malades sont toutes orientées à l'ouest, du côté du versant arborisé du vallon, avec une vue oblique vers le lac du sud. L'impact volumétrique est raisonnable. Les possibilités d'extension au nord sont ménagées, tant pour les services médico-techniques que l'hospitalisation. Le parti architectural, compact, est original: on cherche à réaliser un hôpital-forum, dont le caractère public est souligné par le vide central et la traversée sur le parc, et dont les fonctions médico-techniques ne sont pas trop affirmées.

En volume, l'articulation entre le bâtiment des lits et la galette arrière est difficile: grande toiture visible depuis les derniers niveaux, raccord incertain en façade nord. La répartition des centres fonctionnels est bonne. Dans la galette la séparation diagonale entre les centres médico-techniques et les services publics est adéquate; il n'est pas sûr qu'elle soit compatible avec le vide central, élément unificateur. La géométrie libre adoptée pour le bâtiment des lits représente une difficulté pour la mise au point du projet (délimitation des services, cloisonnement, flexibilité).



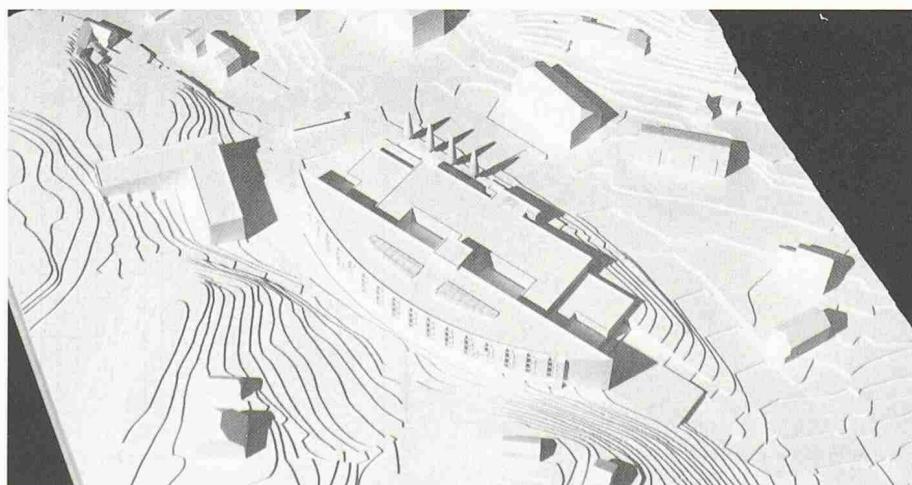
maquette, plan de situation 1:3000





4e prix (12 000 Fr.): Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne; collaborateurs: Olivier Aubaret, Florence Alder, Dominique Bettens, Christoph Birraux, Antoine Meier

Le programme est traité comme un tout: la dominante est horizontale; la plus grande partie de la parcelle est occupée, mais les hauteurs sont réduites. Le concept, original, accentue le caractère public de l'hôpital, tout en présentant une bonne organisation fonctionnelle. Le vide central relie efficacement les niveaux d'entrée et d'hospitalisation tout en amenant l'éclairage naturel nécessaire.

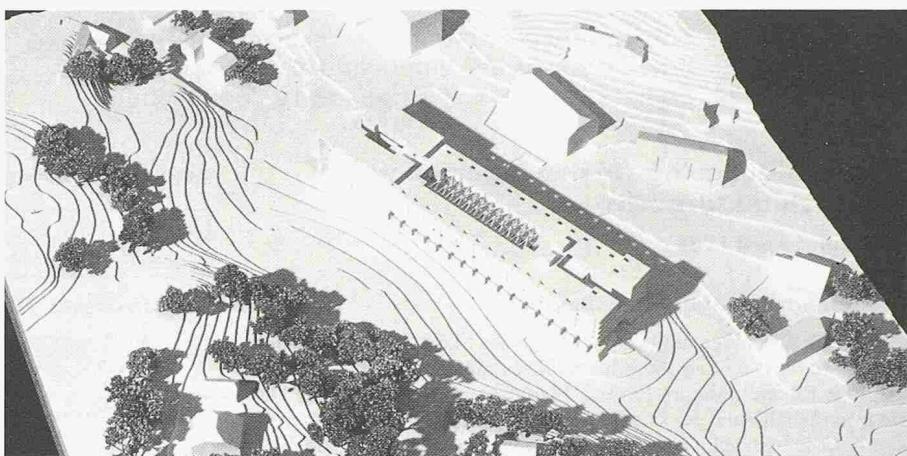


5e prix (11 000 Fr.): Suter + Suter SA, Lausanne; collaborateurs: René Braune, André Reda

Le projet s'implante avec peu de respect dans le terrain. L'ampleur avec laquelle il est traité le met à l'étroit dans le site, malgré un geste élégant mais inadapté à la configuration du versant ouest du valon. Il offre une bonne protection contre le bruit. Les dispositifs architecturaux proposés offrent de bonnes conditions de travail, exceptés pour les services situés au sous-sol.

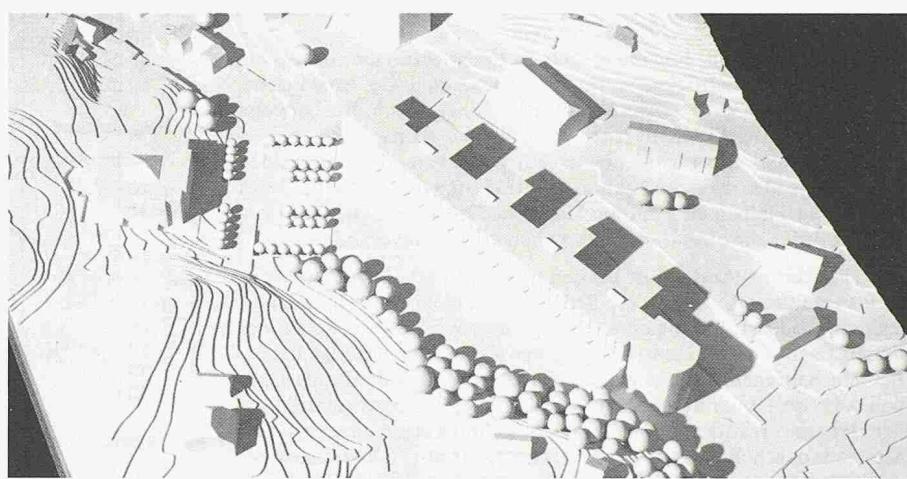
6e prix (10 000 Fr.): Marie-Claude Bétrix et Eraldo Consolascio, Zurich; collaborateurs: Willy Voney, André Kundig, Rolf Schulthess

Les auteurs implantent ici, de manière nette, leur proposition dans l'axe de la vallée. L'organisation de ce projet se caractérise par deux ailes symétriques longilignes, réunies par un système de halls et de coursives intérieures, le tout étant superposé aux deux étages enterrés du parking et du double cop. Cette disposition confère à l'ensemble une impression de repli sur l'intérieur. Bien adroitement composé dans un parti intéressant, ce bâtiment ne représente pas, pour le jury, l'hôpital ouvert sur l'extérieur qu'il souhaitait.



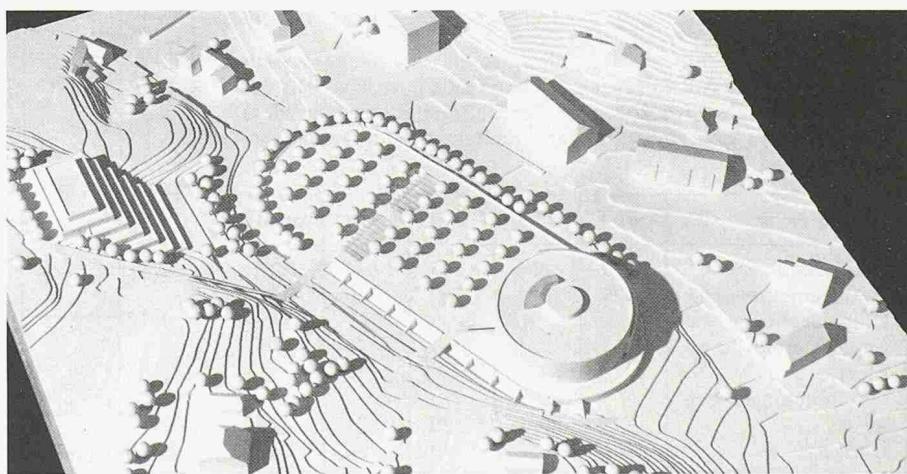
7e prix (9000 Fr.): P. Mestelan et B. Gachet, Lausanne; collaborateurs: N. Baghdadi, de Kalbermatten, P. Gossin, F. Bianchetti, G. Meylan, C. Jan, C. Jeker

L'hôpital est organisé dans un corps de bâtiment allongé formant une muraille le long de la route cantonale et permettant la création d'un espace extérieur protégé du bruit à l'ouest, sur lequel s'orientent toutes les chambres. Le site est bien mis en valeur, le traitement du terrain et de la tête sud du bâtiment est toutefois brutal. Les redents arrières atténuent la perception de longueur du bâtiment mais ils contraintent à une fragmentation artificielle de divers centres fonctionnels et services. L'organisation de services médico-techniques dans le gabarit étroit qui est proposé est problématique.



8e projet (5000 Fr.): Jansjoerg Zentner, bureau Bévilacqua, Urech, Zentner, Lausanne; collaborateurs: A. Rossier-Lathion, T. Kund, E. Soutter

Par son implantation, le projet affirme son autonomie face à son environnement. Si le parti proposé est intéressant, sa volumétrie reste malheureusement schématique et un peu artificielle. Par ailleurs ce projet nécessite un dispositif important pour garantir une protection aux nuisances (route). Le schéma général d'organisation est simple et efficace par la distinction claire faite entre l'hospitalisation et les services médico-techniques.



Achat (3000 Fr.): Luca Merlini, Pully

